



Garde des enfants et dérogation pour évènement exceptionnel

Par **zevah**, le **03/11/2008** à **14:10**

Bonjour,
Je voudrais avoir une idée sur la façon de procéder : je vous explique :
Mon fils a divorcé et a la garde de ses enfants tous les 15 jours (du samedi matin 8 h au dimanche soir 20 h).
Pour le mariage de ma fille (et donc sa soeur) il aimerait que ses filles soient présentes mais étant donné que le week end prévu pour cette manifestation tombe pendant le week end de garde de la mère, elle ne veut pas nous les donner.
Y a t il possibilité de faire une "action" afin de pouvoir avoir mes petites filles lors du mariage de ma fille ?
Merci de votre réponse.
Zevah